

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 21
Votants : 22

L'an deux mil vingt et un, le 5 mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Croczy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} mars 2021

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard

ABSENTS : M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. Bernard SAUVAGNAC), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. VALADON Thierry).

Secrétaire de séance : M. Joël LARROQUE

Affiché le : 10/03/2021

21. Adoption du compte administratif 2020 – Budget principal.

Une présentation de l'ensemble des opérations réalisées en 2020 sur le budget principal est faite.

Les résultats du compte administratif de ce budget sont conformes aux résultats présentés au compte de gestion par le Trésorier de Pierre-Bufferière.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 297 768,17 €	2 590 959,03 €
Section d'investissement	1 008 918,61 €	831 473,32 €
TOTAL	3 306 686,78 €	3 422 432,35 €

Etat des restes à réaliser 2020

Section d'Investissement	282 456,02 €	338 849,77 €
TOTAL CUMULE	282 456,02 €	338 849,77 €

Après que le Maire ait quitté la salle, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de constater pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- d'arrêter les résultats définitifs suivant le tableau ci-dessus,
- d'adopter le compte administratif 2020 du budget principal.

VOTE 22	POUR 17	CONTRE 0	ABSTENTION 5
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

